



2019-05-056-DVCS

nomenclature: 7.10



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2019

OBJET : MANIFESTATION CULTURELLE À LA MÉDIATHÈQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL)

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

24

(points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30

29

(points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)



2019-05-056-DVCS - MANIFESTATION CULTURELLE A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL)

Monsieur le Maire rappelle que l'accès à la culture à toute personne sans distinction est une des missions fondamentales d'une médiathèque municipale. Pour rappel quelques textes fondamentaux :

- Article 4 de la Charte des bibliothèques de 1991 édité par le Conseil supérieur des bibliothèques :
« Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle ».

- Manifeste de l'UNESCO de 1994 pour la bibliothèque publique :
« Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social. Des services et des documents spécifiques doivent être mis à la disposition des utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, faire appel aux services ou documents courants, par exemple, les minorités linguistiques, les personnes handicapées, hospitalisées ou emprisonnées ».

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une thématique consacrée au handicap en novembre 2019 voulant associer les structures locales comme la Résidence Tarnos Océan et le centre Aintzina. Ces partenariats sont voués à perdurer au-delà de ces manifestations.

Afin de développer ses collections et en prévision d'animations décentralisées dans les structures à la rencontre des publics les plus fragiles, la médiathèque souhaite demander une subvention au CNL dans le cadre du programme d'aide pour le développement de la lecture auprès de publics spécifiques. Celle-ci permettrait l'achat de livres dans des formats adaptés au public handicapé, d'une tablette pour des animations hors-les-murs et l'organisation d'animations.

Le coût global de ce projet est estimé à 2000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29.

Considérant l'ambition de développer les collections dédiées au public en situation de handicap et de programmer des animations en rapport,

DÉLIBÈRE

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Centre National du Livre dans la limite de 70 % du coût global du projet.



AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 22 mai 2019
Le Maire

